

## Rapport N° 64

### Création d'une UAPE communale et d'une extension de la Crèche Croquelune à la Route de l'Etraz 50

---

Nyon, le 13 septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 13 septembre 2012 au SASEJ. Etaient présents : Mme Valérie Annen, MM Luigi Altieri, Yves Gauthier-Jaques, Laurent Miéville, Olivier Stadler, Eric Bieler, président et Bernadette Nelissen rapportrice. La première nommée Mme Vera Chappuis était absente.

La commission a entendu M. Piguet, chef de service et Mme Schmutz, municipale, que nous remercions pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés.

#### 1. Préambule

La Municipalité de Nyon a mis dans son programme de législature l'objectif de compléter l'offre des structures d'accueil de jour pour les enfants en développant le réseau d'accueil nyonnais. Par ce préavis la Municipalité veut accorder une extension de la Crèche Croquelune et créer dans le même bâtiment une nouvelle UAPE communale. Un commissaire regrette que la Municipalité ne puisse pas produire un concept de développement des places d'accueil avec les objectifs à atteindre ainsi qu'un calendrier de réalisation.

Le but est de créer la première UAPE dans le Nord-Est de Nyon, proche des écoles Gai-Logis, La Paix et la Redoute. La nouvelle UAPE sera gérée par la même direction que les UAPE communales existantes: le Cèdre Magique et les Classes Tartines.

#### 2. Les objectifs

La fondation Crèche du Centre (Croquelune) a acquis des locaux à la Route de l'Etraz 50 pour l'accueil des enfants en âge préscolaire. La commune loue, depuis des années, dans le même bâtiment une surface (deux grandes classes scolaires et une salle des maîtres) actuellement utilisée par MATAS (Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité). Vu la possibilité de créer une synergie entre une structure préscolaire et parascolaire dans une partie de la ville proche de trois écoles où il n'y a actuellement pas de structure d'accueil, le SASEJ a développé l'idée de déplacer les classes MATAS et de créer une nouvelle UAPE dans ce lieu.

### 3. Questions de la commission

a. La commission s'inquiète des frais liés à la nouvelle UAPE. Le SASEJ a-t-il la garantie que les travaux lourds seront pris en charge par le propriétaire, les frais d'aménagement des locaux ne sont-ils pas sous-estimés ? La commission aimerait un courrier dans lequel la régie confirme la prise en charge des travaux lourds.

b. La commission a remarqué que l'aide au démarrage pour la Crèche Croquelune n'est pas mentionnée correctement dans le tableau du préavis. Le SASEJ a confirmé par écrit qu'effectivement le tableau doit être légèrement corrigé. L'aide au démarrage sera effective pour trois ans et non pour deux ans.

Le tableau doit être modifié comme suit:

Coût annuel de la crèche pour 24 places :	2013		2014 et 2015		dès 2016	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Charges totales (personnel, locaux, charges liées aux enfants)	475'000		635'000		635'000	
Recettes parents annuelles		200'000		315'000		315'000
Subvention FAJE		80'000		120'000		120'000
Aide au démarrage		195'000		120'000		0
<b>Subvention communale</b>		<b>0</b>		<b>80'000</b>		<b>200'000</b>
<b>Totaux</b>	<b>475'000</b>	<b>475'000</b>	<b>635'000</b>	<b>635'000</b>	<b>635'000</b>	<b>635'000</b>

c. La commission se demande aussi pourquoi l'UAPE sera communale, ne serait-il pas une bonne idée de donner la gestion de cette UAPE à une fondation ? Mme Schmutz a répondu que le but du SASEJ est que, à terme, la commune prenne en charge toute l'organisation du parascolaire. Ceci pour une meilleure coordination avec les écoles (devoirs surveillés etc.) et en conformité avec la mise en place d'HARMOS.

d. La commune a-t-elle aussi des places dans les crèches des entreprises de Nyon (Hublot, Generali, La Mobilière) ? M. Piguet nous confirme que la ville a obtenu récemment quelques places de plus dans les crèches de Hublot et de la Generali. Ce sont des places très intéressantes parce qu'elles font partie du réseau et leurs créations ne coûtent rien à la commune.

e. Combien coûte une place par jour aux parents nyonnais ?

A plein tarif une place dans une crèche coûte CHF 125,- par jour et CHF 74,- dans une UAPE. Le tarif maximum s'applique lorsque les parents ensemble gagne plus que CHF 180'000,- par an. Le tarif minimum, pour des revenus en dessous de CHF 50'000,-, pour une journée est CHF 16,-. Il y a aussi un rabais (dégressif) pour les fratries.

### 4. Avantages d'avoir l'extension de Crèche Croquelune et la nouvelle UAPE à la Route de l'Etraz 50

a. Synergie entre les deux structures d'accueil

L'idée de créer ces deux structures au même endroit ; l'avantage pour les parents et les enfants est qu'il n'y a qu'un déplacement. Pour les structures il y a des possibilités de synergie (personnel etc.).

b. Investissement modéré

L'endroit pour l'UAPE, déjà adapté aux activités pour enfants, ne nécessite pas de grands investissements.

c. Rentabilité

Ces structures créent des charges annuelles mais la commission a fait référence aux études qui montrent que chaque franc investi rapporte en moyenne 3 francs à la collectivité, dont un franc aux pouvoirs publics sous forme de recettes fiscales.

d. Diminution de frais de transport

Actuellement les enfants du Nord-Est, qui ont une place aux classes Tartines, se déplacent en bus. Le coût de ce transport, qui était environ CHF 80'000,- en 2011, sera fortement diminué par la création de cette UAPE toute proche de trois écoles.

## 5. Conclusion

La commission est unanime pour approuver l'idée de créer une UAPE dans les locaux à la Route d'Etraz 50 et d'intégrer dans le réseau d'accueil nyonnais l'extension de la Crèche Croquelune au même endroit. La commission estime qu'il est absolument nécessaire que la régie confirme dans un courrier que les travaux lourds sont pris en charge par la propriétaire.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## Le Conseil communal de Nyon

**Vu** le rapport municipal N° 64 concernant la création d'une UAPE communale et d'une extension de la Crèche Croquelune à la Route de l'Etraz 50,

**Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à intégrer dans le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants l'extension de la Crèche Croquelune, à verser à partir de 2013 la subvention communale supplémentaire découlant de l'ouverture de l'extension de la Crèche Croquelune et à la comptabiliser sur le compte 760.3655.00 ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans les locaux à disposition à la Route de l'Etraz 50, à engager le personnel nécessaire selon les normes du Service de protection de la Jeunesse (SPJ) et à inscrire les charges et recettes dans le chapitre 76 dans des nouveaux comptes à créer, représentant un résultat bénéficiaire de CHF 6'300,- en 2013, un déficit de CHF 139'200,- en 2014 et 2015 et un déficit de l'ordre de CHF 200'000,- dès 2016.

La Commission :

Valérie Annen  
Vera Chappuis  
Luigi Altieri

Yves Gauthier-Jaques  
Laurent Miéville  
Olivier Stalder

Eric Bieler, président  
Bernadette Nelissen, rapportrice